

Pièces à fournir par le demandeur par type d'aide et catégorie de film

Les aides à l'écriture

Ecriture de film documentaire (TV/web >26 min ou long métrage cinéma)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note d'intention d'écriture ;
- Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- Un traitement du projet d'écriture ;
- Une présentation des personnages (si besoin);
- Un curriculum vitæ de l'auteur ;
- Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films mêlant de l'animation ;
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Les pièces administratives suivantes

- La fiche technique signée (à télécharger)
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée :
- Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...);
- Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne;
- Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Ecriture de long métrage cinéma ou de fiction TV/web (unitaire > 26 min ou série)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note d'intention d'écriture ;
- Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- Un traitement du projet d'écriture ;
- Une présentation des personnages (si besoin) ;
- Une première séquence dialoguée ;
- Un curriculum vitæ de l'auteur ;
- Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation ;
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

Les pièces administratives suivantes

- Une fiche technique;
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
- Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...):
- Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
- Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
- Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.



Les aides au développement

Développement de film documentaire (TV/web > 26 minutes ou cinéma)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un résumé du film en développement
- Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

• Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger)
- Un budget prévisionnel de développement
- Un plan de financement de développement
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Développement de fiction TV/web (unitaire > 26 minutes ou série)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un synopsis
- Un scénario avec continuité dialoguée pour les téléfilms,
- Pour les séries, le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un budget prévisionnel de développement
- Un plan de financement de développement
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,



- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Développement de long métrage cinéma

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un synopsis
- Un scénario avec une continuité dialoguée
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Si possible, un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

• Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un budget prévisionnel de développement
- Un plan de financement de développement
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Les aides au co-développement international

- Dossier artistique et administratif : mêmes pièces que pour le développement (cf.long métrage cinéma ou série audiovisuelle)
- Le contrat de co-développement international en français

Les aides à la production

Production de film documentaire (TV/web, court métrage ou long métrage cinéma)

Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un résumé,
- Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.



• Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un budget prévisionnel de réalisation,
- Un plan de financement de réalisation,
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Production de projets structurants : fiction TV/web (unitaire ou série)

• Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un synopsis,
- Un scénario avec continuité dialoguée,
- Pour les séries, le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du projet précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un budget prévisionnel de réalisation,
- Un plan de financement de réalisation,
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- La copie de l'engagement d'un diffuseur agréé CSA
- Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur, agréé par le CSA
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.



Production de projets structurants : long métrage fiction/animation

Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un synopsis
- Un scénario avec continuité dialoguée
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée (dans la limite du plafond correspondant) précisant en quoi le projet remplit les conditions d'éligibilité;
- Un budget prévisionnel de réalisation,
- Un plan de financement de réalisation,
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une attestation d'acquisition de 50% d'apports financiers pour le long métrage fiction et 30% pour le long métrage animation au moment du dépôt
- Le justificatif d'engagement des différents cofinanceurs
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Production de long métrage indépendant (fiction/animation)

• <u>Un dossier artistique comprenant :</u>

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un synopsis
- Un scénario avec continuité dialoguée
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée (dans la limite du plafond correspondant) précisant en quoi le projet remplit les conditions d'éligibilité;
- Un budget prévisionnel de réalisation,
- Un plan de financement de réalisation,
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),



- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée.
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Production de court métrage cinéma (fiction/animation)

Un dossier artistique comprenant :

- Une note générale du producteur présentant le projet,
- Une note d'intention du réalisateur,
- Un synopsis
- Un scénario avec continuité dialoguée
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

• Les pièces administratives et financières suivantes :

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée (dans la limite du plafond correspondant) précisant en quoi le projet remplit les conditions d'éligibilité;
- Un budget prévisionnel de réalisation
- Un plan de financement de réalisation
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

• Pièces complémentaires pour la création de musique originale (court métrage)

- Le budget détaillé pour la musique originale
- La note d'intention musicale, si possible cosignée par le réalisateur et le compositeur
- Le cv du compositeur pressenti et un lien vers ses compositions précédentes



Production de films « Innovation/recherche et nouvelles écritures »

• Un dossier artistique comprenant :

- La présentation de la structure, société ou association, présentant le projet et détentrice des droits,
- Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
- Toutes autres pièces jugées utiles par le demandeur.

• Les pièces administratives et financières suivantes :

- Une fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée,
- Un budget prévisionnel,
- Un plan de financement,
- Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée.
- Un R.I.B. de la société de production ou de l'association,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de co-production,
- Pour les sociétés : un extrait K-Bis de moins de trois mois,
- Pour les associations (première demande, ou si modifications) : insertion au Journal Officiel, ou récépissé de déclaration de modification, statuts mis à jour, le PV de la dernière AG, liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le demandeur